



# MAIRIE DE COLOGNE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 19 octobre 2021 ----- PROCES-VERBAL

Le mardi dix-neuf octobre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni à la mairie  
sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

**Date de la convocation** : 15 octobre 2021

**Conseillers en exercice** : 15

**Sont présents** : Cyril ROMERO, Alain HERVE, Jean-Claude GAUDON, Arlette GASPARD, Dominique MEHEUT, Christine POIRIER, André TOUGE, Emilie LUNARDI, Oliver LARRIEU, Christophe MIRLEAU, Adrien COMMERE, Myriam CHABANON, Angélique TROTTIN

**Absents excusés** : Alain DELOM, Naïma CAUSSE

**Secrétaire de séance** : Angélique TROTTIN

**Ordre du jour** :

- Approbation de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Approbation du règlement budgétaire et financier
- Restitution caution Mr PECLOSE
- Reversement de la taxe d'aménagement Zone Artisanale à la CCBL
- Information : ZAD – DPU
- Virement de crédit
- Point sur le dossier « aire d'étape, d'accueil et de service dédiée aux touristes itinérants
- Point sur le dossier « adressage »
- Chats errants
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque. Approuvé à l'unanimité.

---

## **APPROBATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57**

Dans le budget, les chapitres et les articles sont identifiés par des numéros. Cependant, dans les comptes du conseil régional, du conseil départemental ou de la commune, aucun des trois n'a la même nomenclature. L'état a décidé que, sur trois ans, toutes les collectivités aient la même, sous le nom de M57. Sur la communauté des communes, la perception a choisi 16 communes cette année et Cologne en fait partie. Le passage sur le plan comptable M57 se fera en janvier 2022. La perception a donné son avis favorable.

Délibération : le conseil vote Pour à l'unanimité des personnes présentes.

## **APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

La nomenclature M57 comme la M14 a un règlement. Une seule modification a lieu, l'investissement est porté à 5 ans. Monsieur le Maire nous explique ce qui va changer mais ce point est complexe et difficile à comprendre. Le point est reporté à un autre conseil le temps d'avoir plus d'informations et de détails.

## **RESTITUTION CAUTION MR PECLOSE**

Mr PECLOSE, architecte situé au 1 rue Camille Catalan, a quitté les bureaux le 06 octobre 2021. L'état des lieux est correct. La caution d'un montant de 270 € lui sera restituée.

Délibération : Le conseil vote pour.

## **REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE A LA CCBL**

Le développement économique est la compétence de la communauté des communes. Elle portera le projet de la ZA, route de Sarrant. Les taxes d'aménagement reviennent à la commune.

La commune de Cologne s'était engagée auprès la CCBL pour lui reverser la taxe d'aménagement, étant donné que c'est elle qui ait tous les investissements.

Une convention de reversement de la fiscalité sur la zone artisanale, sera établie entre la CCBL et la commune de Cologne, délibération : le conseil vote Pour.

## **INFORMATION : ZAD - DPU**

ZAD : zone d'aménagement différé      DPU : droit de préemption urbain

Information : La mairie n'a plus le droit de préemption sur les biens en vente sur la commune. Une nouvelle demande va être faite afin de pouvoir bénéficier de nouveau de ce droit. Ce dernier pourra se faire sur les quatre zones (ZAD). Une DIA permet de préempter mais aussi d'être informé des prix de vente et du prix au m2. La durée des droits est de 10 ans.

## VIREMENT DE CREDIT

Information : Nous avons reçu la première facture pour donner suite au dépôt de permis de la médiathèque. Tant que les travaux ne sont pas commencés, la mairie doit passer par les dépenses imprévues pour payer les frais d'architecte (frais d'étude). Une ligne « dépenses imprévues » était déjà inscrite au budget.

## POINT SUR LE DOSSIER « AIRE D'ETAPE »

L'année dernière, nous avons fait 3 demandes de DETR (médiathèque, pont romain, et l'aire de camping-car). La préfecture nous informe que toutes les DETR demandées n'ont pas été utilisées et qu'il serait bien de fournir un dossier complet pour l'aire d'étape. Celui-ci a été réétudié et nous allons bénéficier de 30% de DETR. Cependant, les travaux doivent impérativement commencer avant la fin de l'année.

Le projet coûtera 76 000 €, nous avons droit à 80 % de subventions :

- 22 000 € DETR
- 38 % du pays (environ 29000 €)
- 8000 € de la région

## POINT SUR LE DOSSIER ADRESSAGE

Arlette Gaspard a énormément travaillé sur le dossier adressage et nous l'en félicitons. Après avoir fait un point complet sur les panneaux, les devis, on arrive à un total tout compris de 1624.36 TTC (prix le plus compétitif).

On totalise 42 numéros de maisons à trois chiffres et 16 maisons avec un numéro à quatre chiffres. La numérotation sera métrique. Il va ensuite falloir rentrer toutes les données sur la base d'adressage nationale, ce qui représente beaucoup de travail.

## CHATS ERRANTS

Afin de diminuer la prolifération des chats sur la commune, nous avons demandé des devis à deux centres vétérinaires. Le coût revient à 100 € par chat ce qui est élevé. Le mieux serait de faire appel à la fondation Brigitte Bardot ou 30 millions d'amis.

	GIMONT 355 TTC	MAUVEZIN 299 TTC
Ovariectomie chattes	75 €	61
Si gestante	85 €	
Castration chat	40 €	36
Euthanasie	25 €	30
Crémation plurielle	50 €	54
Crémation après le 1 <sup>er</sup> novembre	80 €	
Tatouage dans l'oreille gauche offert		

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les lotisseurs LTT ont contacté la mairie pour avoir l'accord de changer le panneau à l'entrée de Cologne et le remplacer par le nouveau lotissement. La mairie s'y oppose, car d'autres lotisseurs vont s'installer aussi et l'affichage doit être équitable. S'ils veulent poser des panneaux, ils devront les mettre sur leur terrain. Un trop grand affichage nuit au paysage.
- Un terrain d'une superficie de 7000 m<sup>2</sup> appartenant au conseil départemental se situe sur notre commune. Deux sociétés seraient susceptibles de s'implanter sur ce terrain. Une étude est faite auprès du conseil départemental en corrélation avec la mairie.
- Angélique Trottin fait un point sur le premier conseil municipal des jeunes. La première réunion s'est très bien passée, les jeunes étaient satisfaits. Ils ont visité la mairie et ses bureaux, découvert Cologne sur des cartes aériennes et échanger sur leurs premières idées de projet.
- La commission environnement fait un point sur les éclairages de Noël. Ils doivent être commandés au plus vite afin d'être mis en place avant le marché de Noël  
1<sup>er</sup> devis : 3062.14 € HT soit 3674.57 € TTC (piliers qui scintillent)  
2<sup>ième</sup> devis : 2984.66 € HT soit 3581.59 € TTC (piliers chutes de neige) tout compris  
Le conseil vote pour le 2<sup>ième</sup> devis à l'unanimité.
- Plusieurs habitants de la commune ont été interpellés par la couleur du futur bar « la cantina d'Elisa », dont la façade a été peinte en noir et n'est pas assortie à la rue, selon les remarques.
- Un courrier doit être fait aux personnes qui effectuent des travaux sans autorisation (volets roulants, photovoltaïque, portes PVC, ...dans le périmètre régi par les bâtiments de France), de façon à se mettre en conformité et être équitable dans les demandes. Une charte architecturale pourrait être établie auprès des bâtiments de France, pour les couleurs et les améliorations admises (pastel). L'architecte des bâtiments de France a reçu à ce sujet le Maire pour évoquer tous ces cas.

22 H 30 fin de la séance